

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELLA Part A (FR0013411519)

Fonds commun de Placement géré par Sanso Investment Solutions

Objectifs et politique d'investissement :

Cet OPCVM a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 40% MSCI WORLD dividendes réinvestis en euros + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y + 40% €STR Capitalisé.

Pour atteindre son objectif, l'OPCVM, s'expose de manière discrétionnaire et flexible aux marchés d'actions internationales.

La stratégie d'investissement du fonds s'appuie sur une méthode de gestion contrariante permettant de déterminer l'exposition optimale du portefeuille, selon la société de gestion, aux marchés actions, en fonction de l'environnement de marché.

Les investissements du fonds sont réalisés de 0 à 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) via des parts d'OPCVM, des OPC indicieux cotés (ETF), des actions cotées sur des marchés réglementés ou des obligations ou titres de créances.

L'exposition aux marchés actions pourra varier de 20% à 80% de l'actif net. Le fonds pourra être exposé aux actions de pays émergents jusqu'à 30% de l'actif net ainsi qu'aux actions de moyennes et petites capitalisations dans la limite de 30% de l'actif net.

L'exposition aux marchés de taux (obligataires) pourra varier entre 0% et 60% de l'actif net et pourra porter sur des titres émis par des émetteurs privés ou publics « investment grade » et jusqu'à 40% de l'actif net sur des titres « spéculatifs » de notation inférieure à BBB-. Le fonds pourra être exposé aux marchés de taux émergents jusqu'à 30% de l'actif net. L'exposition au marché monétaire pourra varier de 0 à 80% de l'actif net. L'exposition totale aux marchés émergents (actions plus taux) est limitée à 60% de l'actif net.

La sélection des titres obligataires est effectuée sur la base d'une analyse crédit de l'émetteur réalisée par la société de gestion ; cette analyse peut être confortée par les notations d'agences de notation. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences mais privilégie sa propre analyse.

L'exposition directe ou indirecte aux devises autres que l'Euro pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds, ce risque de change pouvant être couvert, mais pas de façon systématique.

Les investissements du fonds seront effectués sur les instruments financiers suivants (en % de l'actif net) : jusqu'à 100% en OPC, mais également en OPC indicieux cotés (Exchange Traded Funds ou ETF), en actions cotées sur des marchés réglementés ou en obligations ou titres de créances. Le fonds pourra également intervenir sur les instruments financiers à terme : des dérivés (futures et options) négociés sur des marchés réglementés à titre de couverture et d'exposition, en conformité avec les limites de risque et la stratégie de gestion. L'exposition globale maximum du FCP sera de 200% de l'actif net.

Le fonds pourra recourir aux opérations de change à terme et aux swaps de devises pour couvrir le risque de change.

Le Fonds relève de l'article 6 de la réglementation européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure), c'est -à-dire qu'il ne promeut pas caractéristiques environnementales et/ou sociales (ESG).

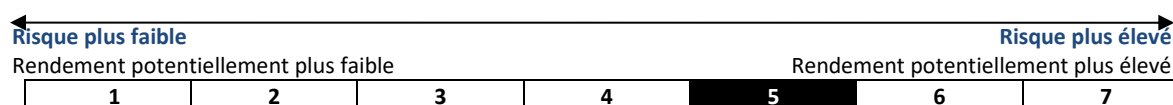
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

SANSO Investment Solutions s'appuie sur les conseils de Rhétorès Finance dans l'implémentation et le suivi du portefeuille du fonds mais garde seule la prise des décisions d'investissement.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues tous les jours jusqu'à 10 heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :



La prépondérance de l'exposition aux marchés actions, ainsi qu'aux marchés de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB- entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient, notamment les marchés émergents ou les marchés obligataires 'high yield' peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux instruments financiers à terme : l'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification à la hausse comme à la baisse des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur l'exercice précédent	
Frais courants	3,12% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM sur l'exercice par rapport à l'indice de référence (40% MSCI World dividendes réinvestis + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y + 40% €STR Capitalisé)

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.

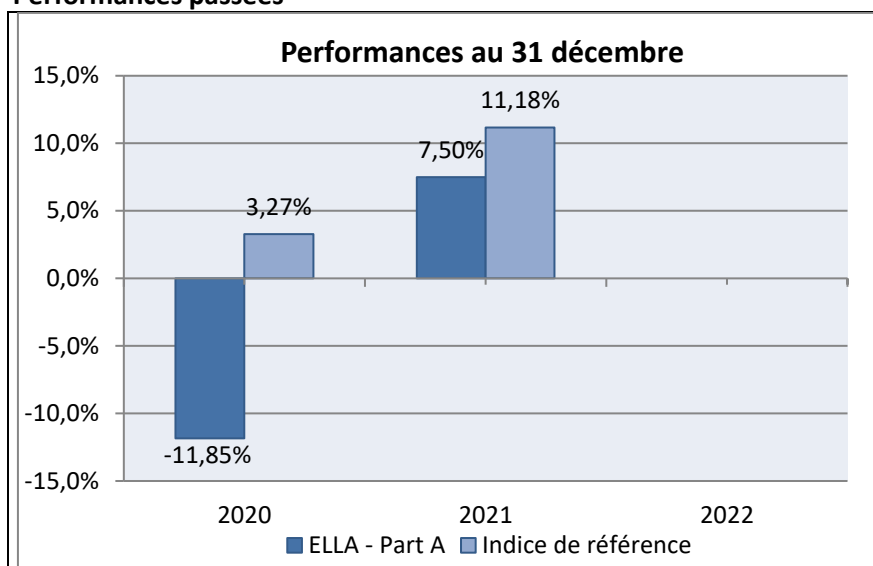
(*) Les frais courants – exercice clos au 30/09/2021 – comprennent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes (dépositaire, comptable, CAC...), les frais liés au conseil d'investissement, les commissions de mouvement, les frais de gestion indirects. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance ;

Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.sanso-is.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM :

16/05/2019

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Changement de stratégie : 02/11/2020

Les performances avant cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet www.sanso-is.com. Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Rhétorès Finance accompagne SANSO IS en qualité de Conseiller.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/11/2022.